

Procès-verbal – CONSEIL D’ADMINISTRATION
Séance régulière du 7 avril 2021, 19 h
Web conférence – Télé conférence

PRÉSENCES	ABSENCES	INVITÉS
M. André Brunelle, Président (<i>par zoom</i>) Mme Francine Dubé, Vice-présidente (<i>par zoom.</i>) Mme Manon Boily, PDG et secrétaire (<i>en présence</i>) M. Antoine Boucher (<i>par zoom</i>) M. Alain Couette (<i>par zoom</i>) Dr Benoit Dassylva (<i>par zoom</i>) M. Maxime Di Patria (<i>par zoom</i>) Mme Lise Héroux (<i>par zoom</i>) Mme Marcelle Lajoie (<i>par tél.</i>) M. Grégoire Leclair (<i>par zoom</i>) Mme Véronique Lussier (<i>par zoom</i>) M. Serge Régnier (<i>par zoom</i>) M. Samsith So (<i>par zoom</i>) Mme Michèle Tourigny (<i>par zoom</i>)	Mme Caroline Larue Dr Michael Mansour	M. Yann Belzile, directeur général adjoint Mme Carolle Brabant, membre invitée, repr. du comité des usagers Mme Martine Haines, directrice des ressources humaines et communications Dre France Proulx, membre observateur, repr. de la Fondation Pinel
		POPULATION
		Des membres du syndicat assistent à la séance. Aucun membre de la population n’assiste à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée ayant dûment été convoquée, le président, M. André Brunelle, ouvre la séance à 19 h. Mme Line Caron, technicienne en administration prend les délibérations en note et dresse le procès-verbal.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
1.	<p>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR Les membres ont reçu copie de l'ordre du jour.</p> <p>PROPOSITION CA-2021-013 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER, APPUYÉE PAR MADAME MARCELLE LAJOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration tel que soumis avec la modification suivante apportée au point 5 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 5. Modifications au calendrier 2021 des séances du conseil d'administration : <ul style="list-style-type: none"> 5.1. Séance spéciale du 20 mai 2021 ; 5.2. Report de la séance régulière du conseil d'administration du mois de décembre. <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
2.	<p>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC Le président informe le C.A. de la réception dans les temps requis de deux questions de la part du syndicat. Il invite Mme Marie-Eve Desormeaux et Mme Manon Cajelait à faire lecture de leur question.</p> <p>1) <i>J'aimerais aborder la question de la rétention de personnel. Au dernier CA nous avons discuté des ISPS mais cette réalité est bien frappante et ce pour tous les titres d'emplois. Il y a un exode des employés vers d'autres milieux pour diverses raisons. L'employeur a lui-même fait des sondages pour questionner les gens qui partent. Ils ont tiré des conclusions que je crois qu'en tant que CA vous devriez avoir droit de consulter. Sachant que 55 % des employés syndiqués de Pinel ont moins de 5 ans d'ancienneté, comment peut-on assurer la pérennité des soins et la transmission du savoir expérientiel? [SIC]</i></p> <p>2) <i>Syndicalement, il n'y a pas de doute que certains facteurs liés au climat de travail, peuvent grandement influencer la rétention du personnel. Nous aimerions vous faire part d'une situation qui sévit actuellement à l'Institut. En avril 2020, nous avons déposé à la direction des ressources humaines, un dossier complet regroupant les témoignages de plusieurs travailleurs d'une même unité. Ces témoignages relataient des comportements d'incivilité de la part d'un gestionnaire survenus de façon récurrente et qui ont perduré dans le temps. Il est clair pour nous, à la lecture des témoignages, que ces situations s'apparentent à du harcèlement. Bien que l'employeur ait entamé des démarches, force est de constater qu'il n'y a aucun résultat à ce jour : il n'y a pas eu de changement, les travailleurs concernés n'ont aucun suivi de la part de la direction et se questionnent sur la suite. Sachant que la civilité est au cœur des préoccupations actuelles, comment le conseil d'administration pourrait-il intervenir dans ce dossier? [SIC]</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>À la première question, le président rappelle que cette question en lien avec la pérennité a déjà fait l'objet de discussions à l'Institut, entre autres, pour les postes d'infirmières/infirmiers et les intervenants spécialisés en pacification et sécurité (ISPS). Il fait savoir que la direction et le comité des ressources humaines et communications travaillent en collaboration pour examiner plusieurs pistes et que ce dossier fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre du comité des ressources humaines et communications (CRHC) du C.A. dans le but d'élaborer des plans pour la main-d'œuvre.</p> <p>À la deuxième question, le président signifie que le C.A. a déjà été saisi de ce dossier et invite la présidente-directrice générale à commenter cette question. Elle mentionne que différentes actions avaient déjà été conduites par le directeur des soins infirmiers et services multidisciplinaires sortant pour poursuivre la démarche entreprise dans ce dossier. Avec l'arrivée de la nouvelle directrice des soins infirmiers et services multidisciplinaires, des discussions ont été reprises avec les employés. La DSI-SM avec la collaboration des ressources humaines est à élaborer un plan pour la mise en œuvre d'une démarche qui sera présentée à l'équipe de l'unité. La présidente-directrice générale se dit compréhensive à cette question et informe que la situation est prise en charge par la DSI-SM et ses collaborateurs.</p> <p>Le président remercie les membres du SFCP pour leur question.</p>
<p>3.</p>	<p>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 24 FÉVRIER 2021 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET TABLEAU DE SUIVI DES DÉCISIONS</p> <p>Les membres ont reçu copie du procès-verbal de la séance régulière tenue le 24 février 2021 du conseil d'administration pour approbation et le tableau pour le suivi des décisions du conseil d'administration.</p> <p><i>PROPOSITION CA-2021-014</i> <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE DUBÉ, APPUYÉE PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal et le tableau du suivi des décisions du conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel de la séance régulière tenue le 24 février 2021 tels que rédigés avec la modification suivante au procès-verbal :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Page 9018, point, 3^e paragraphe, ajouter en début de paragraphe « <u>Concernant la mise en application des mesures de contrôle, une rencontre avec le Protecteur du citoyen</u> ».</i> <i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i>
<p>4.</p>	<p>MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE</p> <p>Avant le début du mot de la présidente-directrice générale, le président relate la correspondance qui a été envoyée aux membres avant la séance de ce jour.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>La présidente-directrice générale s'adresse aux membres pour présenter l'état de situation concernant la pandémie de COVID-19 et la vaccination. Bien que la situation demeure préoccupante, elle fait savoir que la situation dans l'Institut demeure sous contrôle avec toutes les mesures de prévention rigoureusement appliquées. Elle rapporte que la vaccination évolue bien et qu'à partir du 12 avril, la vaccination aura lieu sur place à l'Institut en continu. Elle informe que la situation de la COVID a permis de mettre à jour toutes les procédures pour la prévention de contrôle des infections et le suivi est fait avec le comité de vigilance et de la qualité. L'équipe de la prévention et du contrôle des infections est maintenant complète avec une chef d'unité et deux chefs de secteurs, mais l'Institut est toujours en attente d'un financement récurrent.</p> <p>En ce qui concerne l'application des mesures de contrôle, elle rappelle qu'une rencontre s'est tenue en février avec le Protecteur du citoyen, qu'un bilan de mi-étape sera envoyé vers le début avril et qu'un bilan de fin de déploiement sera envoyé fin août, début septembre. Ce dossier est suivi avec le comité de vigilance et de la qualité et avec le comité de direction à chacune des rencontres.</p> <p>Dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan d'action interministériel en santé mentale 2021-2026 entrepris par le MSSS, des consultations sont en cours et chaque établissement avec vocation en santé mentale a été appelé à faire une consultation avec ses parties prenantes internes et externes. Une activité virtuelle a donc eu lieu le 26 mars dernier impliquant 53 participants qui a donné lieu à des échanges très instructifs et enrichissants. Une synthèse est en cours d'élaboration pour envoi au MSSS ainsi qu'aux participants de l'événement.</p> <p>4.1. SUIVI DU PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE – JALON DU 31 MARS 2021</p> <p>Une présentation PowerPoint est partagée virtuellement pour présenter le suivi du plan d'action stratégique avec jalon du 31 mars 2021. La présidente-directrice générale passe en revue le contexte, l'état d'avancement de l'ensemble des plans d'action annuels 2020-2021, l'état d'avancement des objectifs du plan d'action et les commentaires généraux. Un bilan de l'année sera déposé au comité de gouvernance et d'éthique (CGE) du C.A. après le 15 juin 2021.</p>
5.	<p>MODIFICATIONS AU CALENDRIER 2021 DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p> <p>5.1. SÉANCE SPÉCIALE DU 20 MAI 2021</p> <p>Le président informe les membres qu'une séance spéciale doit être organisée pour l'approbation du budget et valide auprès des membres leur présence à une séance spéciale au 20 mai 2021.</p> <p>PROPOSITION CA-2021-015</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE RÉGNIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANTOINE BOUCHER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel accepte la tenue d'une séance spéciale fixée au 20 mai 2021 pour l'approbation du budget.</i></p> <p><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>5.2. REPORT DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MOIS DE DÉCEMBRE</p> <p>En raison de la visite d'Agrément Canada qui doit avoir lieu dans la semaine du 6 décembre 2021, il a été discuté en comité de vigilance et de la qualité de recommander au C.A. de tenir au 15 décembre plutôt qu'au 8 décembre la séance régulière du conseil d'administration.</p> <p>PROPOSITION CA-2021-016</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE DUBÉ, APPUYÉE PAR MADAME MICHÈLE TOURIGNY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vigilance et de la qualité, accepte de reporter la séance régulière du 8 décembre au 15 décembre 2021.</i></p> <p><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
6.	<p>ENGAGEMENT DU C.A. À L'ADHÉSION DE LA « DÉCLARATION D'ENGAGEMENT – INCLUSION ET CIVILITÉ »</p> <p>Les membres ont reçu la fiche synthèse et la déclaration d'engagement concernant l'inclusion et la civilité. On rappelle que la démarche d'inclusion et de civilité prévue est l'objectif 3.4. « Améliorer nos processus de gestion en matière d'inclusion de la main-d'œuvre et de civilité au travail » du Plan d'action stratégique de l'établissement adopté par le conseil d'administration le 9 décembre 2020.</p> <p>Le plan de réalisation de cet objectif est suivi au comité des ressources humaines et communications et l'un des moyens élaborés dans le cadre de cette démarche est une déclaration d'engagement organisationnelle qui promeut l'objectif de « viser une culture organisationnelle inclusive et qui favorise la communication bienveillante ». À cet effet, la version de la déclaration d'engagement déposée a été élaborée avec la participation du comité des ressources humaines et communications qui a proposé que l'ensemble des instances de l'organisation soit partenaire de cet engagement et qu'à cet effet en soit signataire. Des rencontres ont donc débuté dans les derniers mois auprès des principales instances de l'organisation afin de leur proposer d'adhérer à cette démarche globale et de devenir signataire.</p> <p>En conclusion, le cheminement du dossier avec les étapes franchies et à venir est l'élaboration du projet de déclaration d'engagement, la présentation aux différentes instances, l'approbation du document par toutes les instances d'ici le 15 mai et la promotion de cette déclaration dans l'ensemble de l'organisation. Il est donc recommandé au conseil d'administration d'approuver et de s'engager à être signataire de la « Déclaration d'engagement – inclusion et civilité » par résolution.</p> <p>Après délibérations,</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>PROPOSITION CA-2021-017 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR SERGE RÉGNIER, APPUYÉ PAR MADAME MICHÈLE TOURIGNY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité des ressources humaines et communications, approuve la « Déclaration d'engagement à l'inclusion et la civilité » et devienne signataire de celle-ci.</p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
7.	<p>CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS (CMDP)</p> <p>7.1. SUIVI CONCERNANT LE REMPLACEMENT D'UN MEMBRE RÉGULIER ET D'UN MEMBRE SUBSTITUT AU COMITÉ DE REVISION</p> <p>Une résolution du comité exécutif du CMDP a été transmise aux membres du C.A. pour une recommandation concernant le remplacement d'un membre régulier et d'un membre substitut au comité de révision.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2021-018 IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME FRANCINE DUBÉ, APPUYÉE PAR MADAME MARCELLE LAJOIE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité exécutif du CMDP (résolution EXE-2021-005), approuve la nomination des membres suivants pour les remplacements au comité de révision :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Docteure Caroline Guérin-Thériault, membre régulier • Docteure Renée Roy, membre substitut <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité</i></p> <p>7.2. NOMINATION DE TROIS MEMBRES DU CMDP POUR SIÉGER AU COMITÉ DE SÉLECTION DU CHEF DE DÉPARTEMENT DE PSYCHIATRIE</p> <p>Les membres ont reçu pour information la résolution du CMDP confirmant la nomination de trois membres du CMDP pour siéger au comité de sélection du chef de Département de psychiatrie. La présidente-directrice générale fait savoir que l'établissement est toujours en attente de la nomination des membres représentants de l'Université de Montréal.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>7.3. PROLONGEMENT DU CONGE DE SERVICE DE LA DRE NATHALIE BOULANGER, OMNIPRATICIENNE Une résolution du comité exécutif du CMDP a été transmise aux membres du C.A. pour une recommandation concernant le prolongement du congé de service de la Dre Nathalie Boulanger, omnipratricienne.</p> <p>PROPOSITION CA-2021-019 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE, APPUYÉE PAR DOCTEUR BENOIT DASSYLVA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité exécutif du CMDP (résolution EXE-2021-007), accepte la prolongation de congé de service de la docteure Nathalie Boulanger, qui se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2021.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
8.	<p>PREUVES D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE NOS PHARMACIENS Le C. A. prend acte de la lettre adressée au président du conseil d'administration par la docteure Kim Bédard-Charette, directrice des services professionnels et des affaires médico-légales, confirmant que tous les pharmaciens, membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'Institut, sont en règle pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 auprès de l'ordre des pharmaciens du Québec.</p>
9.	<p>AFFAIRES FINANCIÈRES 9.1. PLAN DE CONSERVATION ET DE FONCTIONNALITÉS IMMOBILIÈRES (PCFI) Une fiche de présentation pour l'approbation des budgets d'immobilisation pour le plan de conservation et de fonctionnalités immobilières est soumise au C.A. pour approbation. Des tableaux du MSSS détaillant les disponibilités budgétaires sont aussi présentés. Ce dossier a été révisé et approuvé dans un premier temps par le comité de vérification qui en fait la recommandation au C.A. pour approbation afin d'accélérer le processus d'adjudication en cours d'année.</p> <p>PROPOSITION CA-2021-020 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME DI PATRIA, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANTOINE BOUCHER ET RÉSOLU que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel approuve, sur recommandation du comité de vérification, les budgets d'immobilisation du plan de conservation et de fonctionnalité immobilières – (PCFI) pour l'exercice budgétaire 2021-2022 tel que soumis.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>9.2. RÉSULTATS PÉRIODE 12 ET COÛTS DE LA COVID</p> <p>Les membres ont reçu la documentation pour le suivi budgétaire 2020-2021 à la période 12. Lors de la planification budgétaire, nous avons déposé un budget détaillé en équilibre en considérant un soutien financier du MSSS. En fonction des résultats de la période 12, ce soutien n'est plus requis en raison de la confirmation de revenus additionnels par le MSSS. Toutefois, une perte des revenus de stationnement, attribuable à la COVID, est maintenue.</p> <p>Le suivi budgétaire a été présenté au comité de direction et le rapport AS-617 sera transmis au MSSS. Il a aussi fait l'objet d'une analyse par le comité de vérification qui en fait la proposition suivante au conseil d'administration :</p> <p><u>Rapport trimestriel 2020-2021</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • ATTENDU les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001); • ATTENDU QUE selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations; • ATTENDU QUE l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au C.A. de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre; <p>PROPOSITION CA-2021-021</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME DI PATRIA, APPUYÉ PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du comité de vérification, accepte :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>d'adopter le rapport trimestriel de la période 12 2020-2021 de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel comme présenté, soit un rapport se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et fonds d'immobilisations au montant de 0 \$, respectant l'équilibre budgétaire. Ce budget inclut une mesure de redressement au montant de 54 148 \$ à être approuvée par le MSSS. Elle correspond à la perte de revenus attribuable aux mesures sanitaires réalisées dans le cadre de la prévention du coronavirus ;</i>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>d'autoriser le président du conseil d'administration et la présidente-directrice générale à signer tous les documents afférents à l'exécution des présentes.</i> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
10.	<p>DEMANDE D'OCTROI D'ATTESTATION DE RECHERCHE</p> <p>Une demande d'octroi d'attestation de recherche à une employée de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel est déposée par la directrice de la recherche et de l'enseignement universitaire. Les membres du C.A. ont reçu copie de la lettre de demande de renouvellement ainsi que le curriculum vitae de la candidate.</p> <p>PROPOSITION CA-2021-022</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MARCELLE LAJOIE, APPUYÉE PAR MONSIEUR GRÉGOIRE LECLAIR ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, conformément à l'article 2.8.1 § 1^o du Cadre réglementaire pour une éthique des activités de recherche menées sous la responsabilité de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal 4^e édition (résolution CA-2017-055), autorise :</i></p> <p><i>L'octroi d'une attestation de recherche à:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Madame Ashley Lemieux, agente de planification, de programmation et de recherche à la Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire et responsable de l'Unité d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé mentale, justice et sécurité (UETMI-SMJS), à titre de membre du personnel de l'Institut.</i> <p><i>L'attestation de recherche vaudrait pour une période de trois ans, soit du 7 avril 2021 au 6 avril 2024, étant entendu que la personne satisfasse aux conditions susmentionnées et que l'attestation peut être renouvelée, aux mêmes conditions, pourvu que la personne concernée démontre qu'elle s'est consacrée à des activités de recherche, au cours de la période précédant le renouvellement, pendant un temps jugé raisonnable.</i></p> <p><i>Le conseil d'administration rappelle avec cette résolution à la personne concernée que l'octroi suppose qu'elle déclarera au comité d'éthique de la recherche toutes ses activités de recherche, qu'elles relèvent ou non de sa compétence, et signera un formulaire d'engagement, conformément aux alinéas § 1^o et 3^o de l'article 2.8.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
11.	<p>NOMINATION DE DEUX CHERCHEURS AU COMITÉ D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE DE L'INSTITUT</p> <p>Une demande d'ajout de deux nouveaux membres au comité scientifique de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel est déposée par Monsieur Jean Proulx, président du comité scientifique, pour approbation par le C.A. On rappelle que le comité scientifique de l'Institut a le mandat d'évaluer l'acceptabilité, sur le plan scientifique, des projets de recherches menés sous la responsabilité de l'Institut.</p> <p>À cet effet, le président du comité scientifique informe le C.A. que le docteur Alexandre Dumais cesse ses fonctions à titre de membre du comité scientifique et propose d'ajouter deux nouveaux membres au comité afin d'assurer une relève ainsi qu'une grande diversité d'expertise au sein du comité étant donné l'hétérogénéité des projets soumis pour examen.</p> <p>PROPOSITION CA-2021-023</p> <p><i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MME FRANCINE DUBÉ, APPUYÉE PAR MME MICHÈLE TOURIGNY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel accepte de mettre fin à la participation du Docteur Alexandre Dumais à titre de membre du comité scientifique et accepte de nommer les deux personnes suivantes en tant que membres du comité d'évaluation scientifique de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, et ce, à compter du 7 avril 2021 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Monsieur Étienne Paradis-Gagné, Ph.D., professeur adjoint à la Faculté des sciences infirmières de l'Université de Montréal et chercheur au Centre de recherche de l'Institut. Monsieur Paradis-Gagné occupait anciennement un poste cadre à la Direction des soins infirmiers et des services multidisciplinaires et possède une bonne connaissance de l'Institut.</i> • <i>Monsieur Frédéric Ouellet, Ph.D. est professeur agrégé à l'École de criminologie de l'Université de Montréal et chercheur associé au Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal.</i> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
12.	<p>POINTS D'INFORMATION</p> <p>12.1. COMPTE RENDU DU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ</p> <p>Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 24 mars dernier et la présidente du comité rapporte les sujets suivants qui ont été traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tableau du suivi de l'application des mesures d'amélioration de la qualité : une nette amélioration a pu être notée. • Suivi pour les médecins examinateurs.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du gestionnaire de risques. • Bilan des dossiers 2020-2021 de la Commissaire locale aux plaintes. • Règlement relatif à la procédure d'examen des plaintes : le CVQ en a pris connaissance et a demandé qu'il soit soumis au comité de direction avant d'en faire la recommandation au conseil d'administration. • Impacts de la COVID : un programme du contrôle des infections a été mis en place. • Suivi du plan d'action visant l'application de la politique sur les mesures de contrôle : le déploiement de la formation est à prévoir. <p>12.2. COMPTE RENDU DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE</p> <p>Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni lors d'une réunion régulière le 24 mars et la présidente du comité rapporte les sujets suivants qui ont été traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concernant le suivi du registre des membres du C.A., la candidature de Mme Carolle Brabant a été proposée au poste de membre indépendant laissé vacant par Mme Asselin. De plus, selon le sondage du président, la majorité des membres ont fait part de leur intention de demeurer en poste et on souligne qu'une expertise en services juridiques serait souhaitable pour le C.A. • Une offre de services a été déposée par le CISSS de Laval pour une entente de travail en lien avec le comité d'éthique hospitalière. • Le tableau de suivi avec les indicateurs de performance présenté a répondu aux exigences du CGE. • Le gabarit des rapports annuels a été révisé avec modifications apportées et envoyé aux secteurs concernés. • La création d'un comité de valorisation pour le soutien au développement mission recherche et enseignement a été suggéré et la présidente-directrice générale explique le mandat qu'aura ce comité. • Pour donner suite à une demande d'une liste d'acronymes, on mentionne qu'aucune liste d'acronymes n'est existante à l'Institut et qu'il a donc été convenu d'écrire dorénavant l'appellation complète devant chacun des acronymes. • La possibilité de donner lieu à des représentations du comité des usagers à différents comités du conseil d'administration a été discutée. <p>12.3. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS</p> <p>Le comité des ressources humaines et communications s'est réuni le 24 mars dernier et le président du comité rapporte les sujets suivants qui ont été traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démarche de l'inclusion et de la civilité ; • Courte révision réalisée des indicateurs RH avec la hausse maintenue du temps supplémentaire et des explications sont données par le président du CRHC pour le taux qui demeure relativement stable pour l'assurance-salaire ; • Discussion sur la formation : planification de 2020 réalisée qu'à 30 % en raison de la pandémie et une nouvelle planification pour l'année 2021 sera soumise d'ici l'été ;

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de communication : un consultant externe a été mandaté pour accompagner la Direction des ressources humaines et communications pour réfléchir au développement d'un plan de communication pour la notoriété de l'Institut. Le président du CRHC informe le C.A. que le projet de plan de communication a déjà été déposé auprès de la PDG et est en analyse. Une présentation plus élaborée sera faite à la prochaine rencontre du comité des ressources humaines sur les tenants et aboutissants de ce plan de communication. <p>12.4. COMPTE RENDU DU COMITÉ DE VÉRIFICATION Le comité de vérification s'est réuni le mardi 6 avril dernier et le président du comité rapporte les sujets suivants qui ont été traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Discussion sur le maintien des actifs : une planification est en cours ; • Discussion pour les rénovations fonctionnelles mineures : un budget est prévu; • Questions soulevées concernant des frais engagés par le comité des usagers pour des solutions technologiques et des explications ont été données; • Plan informatique : à la suite de plusieurs enjeux ciblés, un contrôle interne a été effectué et une avancée a pu être notée pour plusieurs enjeux; • La liste des contrats de plus de 25 000 \$ a été examinée et à l'exception d'une question soulevée concernant les ascenseurs, qui, après vérification, a pu confirmer la conformité; • Processus adéquat réalisé concernant une situation financière; • Équilibre budgétaire atteint; • Négociations avec le Service correctionnel du Canada sont toujours en cours. <p>12.5. ACTIVITÉS DE LA FONDATION PINEL La représentante de la Fondation Pinel fait état des activités en cours. Elle informe que le prochain conseil d'administration de la Fondation se tiendra le mercredi 21 avril prochain. Elle indique qu'en raison de la situation actuelle, les activités demeurent au ralenti, mais que la Fondation offre toujours le soutien financier aux chercheurs. La course Scotia se déroulera encore cette année en format virtuel et un courriel de sollicitation sera transmis au cours des prochaines semaines pour la levée de fonds.</p>
13.	<p>PÉRIODE DE HUIS CLOS ENTRE LES ADMINISTRATEURS DU C.A. Il y a eu période de huis clos entre les administrateurs du C.A.</p>
14.	<p>PROCHAINE SÉANCE Le conseil d'administration tiendra une séance spéciale le 20 mai prochain et la prochaine séance régulière se tiendra le mercredi 9 juin 2021 à 19 h.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
15.	LEVÉE DE LA SÉANCE PROPOSITION CA-2021-024 <i>L'ordre du jour étant épuisé, IL EST RÉSOLU de lever la séance à 20 h 55.</i>

(Original dûment autorisé)

André Brunelle
Président du conseil d'administration

PV-CA 2021-04-07
Approuvé le 9 juin 2021

(Original dûment autorisé)

Manon Boily
Présidente-directrice générale et secrétaire